



Les délibérations du Conseil Municipal



Le Conseil Municipal de BousSENS se réunit à la Mairie. Toutes les séances sont publiques.

L'ordre du jour est publié et affiché 3 jours avant la séance.

Les décisions prises lors des séances sont affichées sur le panneau d'information à l'extérieur de la Mairie.



Le compte rendu intégral des séances, validé par le Conseil Municipal, est publié sur ce site.